

JEUDI 12 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six et le JEUDI DOUZE MARS à 17h00, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ARGILES André (maire).

PRESENTS : MRS SALIES Louis, NEGRE André, FILLOLS Christian, PRATS Guy, MMES TORRENT Michèle, MARAIS Nicole.

ABSENTS EXCUSES : MME PEYRECAVE Geneviève, MRS KHALED Thomas et HUSSON Guillaume.

SECRETAIRE DE SEANCE : MR FILLOLS Christian a été désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation procès-verbal du 06 février 2026
- Vote compte financier unique 2025 commune
- Vote compte financier unique 2025 des services de l'eau et de l'assainissement
- Demande aide pour travaux rue de la Catalane suite à dégât des eaux
- Travaux en cours
- Création d'un site Internet

I. **APPROBATION PROCES VERBAL DU 06 FEVRIER 2026**

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal du compte rendu de la réunion du 06 février 2026 qui est approuvé à l'unanimité par les membres présents, celui-ci est donc entériné.

II. **VOTE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 COMMUNE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de Nyer :

Dépenses de fonctionnement :

Prévu :	750 721.70 €
Réalisé :	262.672.62 €
Charges de gestion des services :	250 614.70 €
Charges financières :	9 523.92 €
Amortissements :	2 470.00 €

Recettes de fonctionnement :

Prévu :	750 721.70 €
Réalisé :	465 623.92 €
Remboursement sur rémunération personnel	
Produit des services	27 397.23 €
Impôts et taxes	97 540.32 €
Fiscalité locale	83 971.00 €

Dotations et participations	156 421.92 €
Revenus des immeubles et autres	94 328.37 €
Produits spécifiques (part sociales...)	532.11 €

Dépenses d'investissement

Prévu :	724 343.37 €
Réalisé :	122 804.54 €
Frais acte & achat terrains	12 128.35 €
Frais d'étude	4 633.44 €
Achat souffleur, Mazda, Tronçonneuse	5 976.56 €
Matelas et sommiers gîtes	4 947.00 €
Tyrolienne & Table ping-pong	42 386.32 €
Travaux annexe 1 ^{er} étage	24 464.32 €
Capital emprunt	27 788.02 €
Intégration frais étude	480.00 €

Restes à réaliser (dépenses engagées au 31/12/2025 mais non mandatées) :
464 696.00 €

Recettes de fonctionnement

Prévu :	724 343.37 €
Réalisé :	204 113.15 €
Subvention d'investissement :	120 428.57 €
FCTVA sur travaux 2024	68 187.58 €
Dons et legs sur travaux la Roca	12 547.00 €
Amortissement	2 470.00 €
Intégration frais d'étude	480.00 €

Restes à réaliser sur recettes restant à émettre au 31/12/2025 : **110 000.00 €**

Fonctionnement

RESULTATS EXERCICE 2025 :	+202 951.30 €
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE :	+373 824.70 €

RESULTAT CUMULE DE FONCTIONNEMENT : **+576 776.00 €**

Investissement

RESULTATS EXERCICE 2025	+ 81 308.62 €
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE :	+ 6 628.37 €
DEFICIT DES RESTES À REPORTER :	- 354 696.00 €

RESULTAT CUMULE D'INVESTISSEMENT : **-266 759.02 € (qui devra être couvert par l'excédent de fonctionnement).**

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Nyer ;
 Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan

et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la commune.

DONNE pouvoir à Monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

III. VOTE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 des services de l'eau et de l'assainissement :

Dépenses d'exploitation :

Prévu :	75 262.57 €	
Réalisé :	34 373.66 €	
Charges à caractère général :		10 490.49 €
Charges de personnel reversées au budget général :		6 405.76 €
Reversement à l'Agence de l'Eau		1 622.00 €
Créances en non valeur		306.56 €
Provisions sur créances		39.53 €
Amortissements		15 509.32 €

Recettes d'exploitation :

Prévu :	75 262.57 €	
Réalisé :	24 255.54 €	
Produit du rôle d'eau		17 084.54 €
Amortissement des subventions		7 171.00 €

Dépenses d'investissement :

Prévu :	88 329.79 €	
Réalisé :	18 457.40 €	
Schéma directeur acompte + vannes/compteurs		11 286.40 €

Amortissement subventions : 7 171.00 €

Restes à réaliser (dépenses engagées au 31/12/2025 mais non mandatées) : **26 000.00 €**.

Recettes d'investissement :

Prévu :	88 329.79 €
Réalisé :	69 072.35 €
FCTVA sur travaux réalisés en 2024	29 443.24 €
Affectation du résultat	24 119.79 €
Amortissements	15 509.32 €

Fonctionnement

RESULTATS EXERCICE 2025 :	-10 118.12 €
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE :	+24 191.57 €

RESULTAT CUMULE D'EXPLOITATION : **+14 073.45 €**

Investissement

RESULTATS EXERCICE 2025	+50 614.95 €
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE :	- 24 119.79 €
DEFICIT DES RESTES À REPORTER :	- 26 000.00 €

RESULTAT CUMULE D'INVESTISSEMENT : **+495.16 €**

Vu le Compte Financier Unique 2025 des services de l'eau et de l'assainissement ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 des services de l'eau et de l'assainissement.

DONNE pouvoir à Monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

IV. DEMANDE AIDE POUR TRAVAUX RUE DE LA CATALANE SUITE À DEGATS DES EAUX

Monsieur le maire informe le conseil municipal que suite aux fortes pluies de

décembre et janvier dernier, un arbre situé en amont de la rue de la Catalane est tombé sur la route et a endommagé un candélabre et une partie du garde-corps. L'entreprise DENJEAN TP que nous avons contacté en vue de procéder aux réparations a présenté un devis qui s'élève à 2 985.00 € HT.

Au regard du caractère exceptionnel de ces événements, une demande de subvention peut être déposée auprès de l'Etat pour accompagner financièrement les travaux de remise en état. Monsieur le maire propose donc de solliciter auprès de Monsieur le Préfet au titre de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques et géologiques une aide la plus élevée possible.

Le conseil municipal, après discussion et à l'unanimité des présents :

APPROUVE le dépôt d'une demande de subvention (1 492.50 € soit 50 % des travaux estimés à 2 985.00 € HT) auprès de l'Etat dans le cadre de la dotation de solidarité suite aux fortes pluies.

AUTORISE Monsieur le maire à déposer le dossier de demande de subvention,
AUTORISE Monsieur le maire à signer le devis de remise en état des zones impactées par les inondations.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

V. TRAVAUX EN COURS :

Aménagement de deux logements au 1^{er} étage de l'annexe :

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la bonne poursuite des travaux et la tenue des réunions de chantier tous les mardis à 9h00.

. Rénovation toiture : de la mousse de polyuréthane extrudée moins chère et plus efficace remplacera les matériaux prévus initialement dans le marché.

. Renforcement des poutres : pour éviter de mettre des IPN qui sont très onéreux, il a été proposé de rajouter deux poteaux en béton sur le faitage et deux poteaux en bois de 300x300 mm sur les poutres latérales situées sur le côté.

. Acoustique : il sera rajouté du film phonique sous la chape qui ne touchera pas les murs et il sera procédé au remplacement des plaques de BA13 par du BA18, suite aux prescriptions du rapport acoustique.

Elevage :

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu dernièrement un éleveur, MR et MME NEGRE assistaient à cette réunion. Adam, éleveur de brebis est à la recherche d'un lieu pour développer un projet d'installation. Il est intéressé par les structures existantes, les terrains agricoles sur le territoire et le projet de bergerie. Il a été convenu de reprendre contact fin avril, début mai et de se rapprocher du GAEC AGRONYER-BENA.

Schéma directeur Eau potable/assainissement :

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la prochaine réunion de rendu de l'étude du schéma directeur sur l'eau potable aura lieu le 19 mars prochain et invite les conseillers même s'ils ne sont plus élus de participer à cette réunion.

Accès à l'exploitation « les ânes du Très Estelles » :

Monsieur le maire propose au conseil municipal que la commune intervienne pour la création d'un accès sur une parcelle lui appartenant et menant à la plateforme les ânes du Très Estelles.

Exercice Droit de Prémption :

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande d'exercice de Droit de Prémption concernant l'immeuble cadastré A0318. Cette habitation ne représentant aucun intérêt pour la commune, celle-ci peut être vendue librement.

VI. CREATION D'UN SITE INTERNET

En vue de mieux communiquer avec les concitoyens et de diffuser des informations locales et touristiques, Monsieur le maire propose au conseil municipal la création d'un site Web. Cette démarche émane également d'une demande des administrés.

De ce fait, il a demandé à dbVille.com créateur de sites internet, une proposition de prix. Le devis pour la création du site Internet s'élève à 1100.00 € HT comprenant la création d'un site et l'hébergement. Le nom du domaine sera acheté à part. La mise à jour et la maintenance sont offertes.

Le conseil municipal après discussion et à l'unanimité des présents :

- **DONNE** un avis favorable à la proposition de Monsieur le maire pour la création d'un site Internet de la commune,
- **VALIDE** le devis de la société dbVille.com BROCH Didier 2 rue du Presbytère 66360 NYER.
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le maire pour poursuivre l'exécution de cette décision.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19h45.

Le maire

Le secrétaire